

## **FCP AMEN CEA**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP AMEN CEA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

#### **I. Rapport sur les états financiers :**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FCP AMEN CEA comprenant le bilan au 31 décembre 2015, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

##### **1. Responsabilité de la direction pour les états financiers**

Le gestionnaire du FCP AMEN CEA est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes d'Information Financière généralement admises en Tunisie, promulguées par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

##### **2. Responsabilité du commissaire aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire du FCP AMEN CEA, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour notre opinion.

### **3. Opinion sur les états financiers**

A notre avis, les états financiers mentionnés ci-dessous sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière du FCP AMEN CEA arrêtée au 31 décembre 2015 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

#### **II. Vérification spécifique :**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2015.

En outre, nous formulons l'observation suivante :

- Au 31 décembre 2015, l'actif de FCP AMEN CEA a été employé en disponibilité de l'ordre de 6,58% se situant au dessus du seuil de 2% prévu par l'article 2 du code des OPC tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, en matière de composition du portefeuille et du niveau de disposition de disponibilité.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 30 mars 2016

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**Jélil BOURAOUI**

**Bilan**  
**Exercice Clos le 31/12/2015**  
**(Exprimé en dinars)**

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
<b>ACTIF</b>			
<b>Portefeuille-titres</b>		<b><u>1 190 773</u></b>	<b><u>1 420 939</u></b>
Actions et droits rattachés	3.1	1 132 404	1 340 944
Obligations et valeurs assimilées	3.2	58 369	79 995
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b><u>83 937</u></b>	<b><u>29 021</u></b>
Placements monétaires		-	-
Disponibilités	3.3	83 937	29 021
<b>Autres actifs</b>	3.4	<b>493</b>	<b>1 340</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b><u>1 275 203</u></b>	<b><u>1 451 300</u></b>
<b>PASSIF</b>			
Opérateurs créditeurs	3.5	6 237	8 038
Autres Créditeurs divers	3.6	60	122
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>6 297</b>	<b>8 160</b>
<b><u>Capital</u></b>	3.7	<b><u>1 252 423</u></b>	<b><u>1 416 174</u></b>
<b><u>Sommes distribuables</u></b>	3.12	<b><u>16 483</u></b>	<b><u>26 966</u></b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		15	12
Sommes distribuables de l'exercice		16 468	26 954
<b>ACTIF NET</b>		<b>1 268 906</b>	<b>1 443 140</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 275 203</b>	<b>1 451 300</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
de l'exercice allant du 01/01/2015 au 31/12/2015  
(Exprimé en dinars)

	Notes	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Revenus du portefeuille-titres	3.8	45 639	55 393
Revenus des placements monétaires	3.9	500	1 600
<b>Total des revenus de placements</b>		<b>46 139</b>	<b>56 993</b>
Charges de gestion des placements	3.10	27 520	27 951
<b>Revenus Nets des placements</b>		<b>18 619</b>	<b>29 042</b>
Autres charges d'exploitation	3.11	1 867	2 072
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>16 752</b>	<b>26 970</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		<284>	<16>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>16 468</b>	<b>26 954</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		284	16
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		23 352	113 133
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		<54 345>	<86 443>
Frais de négociation de titres		<13 782>	<8 873>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>&lt;28 023&gt;</b>	<b>44 787</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
de l'exercice allant du 01/01/2015 au 31/12/2015  
(Exprimé en dinars)

	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>&lt;28 023&gt;</b>	<b>44 787</b>
Résultat d'exploitation	16 752	26 970
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	23 352	113 133
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	<54 345>	<86 443>
Frais de négociation de titres	<13 782>	<8 873>
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>&lt;25 819&gt;</b>	<b>&lt;14 779&gt;</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>&lt;120 393&gt;</b>	<b>19 151</b>
Souscriptions		
- Capital	46 422	111 511
- Régularisation des sommes non distribuables	<495>	278
- Régularisation des sommes distribuables	813	1 029
Rachat		
- Capital	<164 827>	<92 816>
- Régularisation des sommes non distribuables	<138>	<356>
- Régularisation des sommes distribuables	<2 230>	<764>
- Droit de sortie	62	269
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>&lt;174 235&gt;</b>	<b>49 159</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	1 443 140	1 393 981
En fin de l'exercice	1 268 905	1 443 140
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début de l'exercice	14 435	14 242
En fin de l'exercice	13 279	14 435
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>95,557</b>	<b>99,975</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>-2,551%</b>	<b>3,182%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**ANNUELS ARRETES AU 31-12-2015**

## **1- PRESENTATION DU FONDS**

FCP AMEN CEA est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type distribution, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a été ouvert au public le 28 Mars 2011 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

- La gestion du fonds est assurée par AMEN INVEST.
- AMEN INVEST a été désignée distributeur des titres du FCP AMEN CEA.
- L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

## **2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bon de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **2.2- Evaluation des placements en actions admises à la cote**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2015 ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

### **2.3- Evaluation des autres placements**

Les placements en obligation et valeurs assimilées sont constitués de bons de trésor assimilables et sont évalués à leurs coûts d'acquisition.

La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition.

### **2.4- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **2.5- Capital**

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

### 3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

#### 3.1- Actions et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2015	En % de l'actif net
<b>Actions</b>				
AB	4 277	125 235	99 954	7,88%
ARTES	7 000	51 391	42 182	3,32%
ATTIJARI BANK	3 030	72 710	72 808	5,74%
BIAT	1 308	108 143	97 084	7,65%
BNA	8 150	98 238	90 123	7,10%
BT	6 000	62 897	54 000	4,26%
CELLCOM	3 000	27 135	25 047	1,97%
CITYCARS	140	1 778	1 862	0,15%
ENNAKL	2 000	20 861	23 376	1,84%
EURO-CYCLES	3 658	48 818	124 873	9,84%
GIF	6 222	39 712	14 690	1,16%
SAH LILAS	2 644	27 886	25 657	2,02%
PGH	4 746	33 905	23 160	1,83%
SALIM	150	3 819	4 125	0,33%
SFBT	4 084	77 931	91 277	7,19%
SOMOCER	12 939	36 662	26 176	2,06%
SOTIPAPIER	5 000	33 288	19 510	1,54%
SOTUVER	14 329	90 285	41 468	3,27%
STB	3 000	17 120	16 620	1,31%
SYPHAX	3 145	24 526	12 203	0,96%
TAWASOL	100 436	71 965	63 275	4,99%
TELNET HOLD	5 774	22 777	19 614	1,55%
TUNIS RE	11 074	92 464	99 112	7,81%
TUNISAIR	22 184	24 380	17 548	1,38%
C CEMENT	20 000	40 255	26 660	2,10%
<b>Total</b>	<b>254 290</b>	<b>1 254 181</b>	<b>1 132 404</b>	<b>89,25%</b>

#### 3.2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements BTA et BTZ.

Le détail de ces valeurs se présente ainsi :

OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2015	En % de l'actif net
BTA110319B	20	19 560	20 271	1,60%
BTZ111016CEA	40	36 940	38 098	3,00%
<b>Total</b>		<b>56 500</b>	<b>58 369</b>	<b>4,60%</b>

**Les mouvements sur le portefeuille se détaillent comme suit :**

1- Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

<b>Acquisitions</b>	<b>Cout d'acquisition</b>
Actions	1 072 302
BTZ	36 940
Titres SICAV	59 951
<b>TOTAL</b>	<b>1 169 193</b>

2- Les sorties du portefeuille titres et les remboursements au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi:

<b>Sorties</b>	<b>Cout d'acquisition</b>	<b>Prix de cession ou de remboursement</b>	<b>Plus ou moins-values</b>
Actions	1 269 079	1 213 146	-55 933
Titres SICAV	89 637	89 865	228
Emprunt national	58 016	59 375	1 360
<b>TOTAL</b>	<b>1 416 731</b>	<b>1 362 386</b>	<b>-54 345</b>

**3. 3- Disponibilités :**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à 83 937 dinars et se détaille comme suit :

<b>DISPONIBILITES</b>	<b>Valeur au 31/12/2015</b>	<b>En % de l'actif net</b>
Compte courant	83 937	6,61%
<b>TOTAL</b>	<b>83 937</b>	<b>6,61%</b>

**3. 4- Autres actifs :**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à 493 dinars et se détaille comme suit :

<b>AUTRES ACTIFS</b>	<b>Valeur au 31/12/2015</b>	<b>Valeur au 31/12/2014</b>
Intérêt courus/compte rémunéré.	353	909
Retenue à la source	140*	431*
<b>TOTAL</b>	<b>493</b>	<b>1340</b>

\* Ce montant totalise le minimum de perception des déclarations mensuelle ainsi que les pénalités de retard.

### 3. 5- Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à 6 237 dinars et se détaille comme suit :

<b>OPERATEURS CREDITEURS</b>	<b>Valeur au 31/12/2015</b>	<b>Valeur au 31/12/2014</b>
Gestionnaire	5 669	7 123
Dépositaire	568	915
<b>TOTAL</b>	<b>6 237</b>	<b>8 038</b>

### 3.6- Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à 60 dinars et se détaille comme suit :

<b>AUTRES CREDITEUR DIVERS</b>	<b>Valeur au 31/12/2015</b>	<b>Valeur au 31/12/2014</b>
Autres créditeurs(CMF)	60	122
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>122</b>

### 3.7- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 se présentent comme suit :

<b>Capital au 01/01/2015</b>	
Montant	1 416 174
Nombre des parts	14 435
Nombre de Porteurs de Parts	149
<b>Souscriptions réalisées</b>	
Montant	46 422
Nombre des parts émis	475
Nombre de Porteurs de Parts nouveaux	5
<b>Rachats effectués</b>	
Montant	-164 827
Nombre des parts rachetés	1631
Nombre de Porteurs de Parts sortants	24
<b>Autres effets sur capital</b>	
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-54 345
Régularisation des sommes non distribuables	-633
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	23 352
Frais de négociation des titres	-13 782
Droit de sortie	62
<b>Capital au 31/12/2015</b>	
Montant	1 252 423
Nombre des parts	13 279
Nombre de Porteurs de Parts	130

### 3.8- Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Revenus des BTA	2 036	2 727
Revenus des actions	42 394	50 963
Revenus des Emprunt National	1 209	898
Revenus des titres OPCVM	-	805
<b>TOTAL</b>	<b>45 639</b>	<b>55 393</b>

### 3.9- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Revenus compte rémunéré	500	1 600
<b>TOTAL</b>	<b>500</b>	<b>1 600</b>

### 3.10- Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées comme suit :

- Le gestionnaire est rémunéré au taux de 1,75% TTC l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds.
- Le dépositaire est rémunéré au taux de 0,1% HT l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds. La rémunération minimum est fixée à 1 000 dinars HT pour la première année d'activité et 2 000 dinars HT par an pour la durée de vie restante du fonds sans que cette rémunération n'excède les 12 000 dinars HT par an.

Désignation	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Rémunération du gestionnaire	23 978	24 473
Rémunération du dépositaire	3 542	3 478
<b>TOTAL</b>	<b>27 520</b>	<b>27 951</b>

### 3.11- Autres charges d'exploitation:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Désignation	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Redevance du CMF	1 370	1398
Services bancaires et assimilés	134	148
TCL	363	526
<b>TOTAL</b>	<b>1 867</b>	<b>2 072</b>

### 3.12- Sommes distribuables :

Les sommes distribuables s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Sommes distribuable des exercices antérieurs	15	12
Résultat d'exploitation	16 752	26 970
Régularisation du résultat d'exploitation	-284	-16
<b>TOTAL</b>	<b>16 483</b>	<b>26 966</b>

#### 4. DONNEES PAR PART ET RATIOS PERTINENTS

<b>Données par part</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
Revenus du portefeuille-titres	3,437	3,837	3,023	1,476	2,296
Revenus des placements monétaires	0,038	0,111	0,102	0,106	0,043
<b>Total des revenus de placements</b>	<b>3,475</b>	<b>3,948</b>	<b>3,125</b>	<b>1,582</b>	<b>2,339</b>
Charges de gestion des placements	-2,072	-1,936	-1,874	-1,327	-1,151
<b>Revenus Nets des placements</b>	<b>1,403</b>	<b>2,012</b>	<b>1,251</b>	<b>0,254</b>	<b>1,188</b>
Autres charges	-0,141	-0,144	-0,123	-0,087	-0,083
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1,262</b>	<b>1,868</b>	<b>1,128</b>	<b>0,167</b>	<b>1,105</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,021	-0,001	-0,110	0,085	0,434
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>1,241</b>	<b>1,867</b>	<b>1,018</b>	<b>0,252</b>	<b>1,539</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1,759	7,837	-9,847	-11,120	3,259
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-4,093	-5,988	-2,749	4,413	1,295
Frais de négociation de titres	-1,038	-0,615	-0,189	-0,253	-0,235
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation</b>	<b>-3,372</b>	<b>1,234</b>	<b>-12,785</b>	<b>-6,960</b>	<b>4,319</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-2,110</b>	<b>3,103</b>	<b>-11,658</b>	<b>-6,886</b>	<b>5,424</b>
Droits d'entrée et droit de sortie	0,005	0,019	0,020	0,075	0,042
<b>Résultat non distribuables de l'exercice</b>	<b>-3,367</b>	<b>1,253</b>	<b>-12,765</b>	<b>-6,885</b>	<b>4,361</b>
Régularisation du résultat non distribuables	-0,048	-0,005	0,701	9,911	1,537
<b>Somme non distribuables de l'exercice</b>	<b>-3,415</b>	<b>1,248</b>	<b>-12,064</b>	<b>3,026</b>	<b>5,898</b>
Distribution de dividendes	1,867	1,018	0,251	1,540	-
Valeur liquidative	95,557	99,975	97,878	109,175	107,437
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion de placement/actif net moyen	2,00%	1,99%	1,87%	1,87%	1,42%
Autres charges/ actif net moyen	0,14%	0,15%	0,12%	0,12%	0,10%
Résultat distribuables de l'exercice/ actif net moyen	1,21%	1,92%	1,12%	0,24%	1,37%
<b>Nombre de part</b>	<b>13 279</b>	<b>14 435</b>	<b>14 242</b>	<b>10 707</b>	<b>1 987</b>
<b>Actif net moyen</b>	<b>1 373 408</b>	<b>1 401 777</b>	<b>1 430 411</b>	<b>759 756</b>	<b>160 805</b>